

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 13 JUIN 2016

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 30
Pouvoirs : 5
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 07/06/2016

Le 13 juin 2016, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Jean José BETTIOL (remplaçant Daniel DOMPOINT), Hubert BONNET, Christine CIOLFI, André COLLON (remplaçant Christian BAISE), Pascal CUNY, Michel DUROUSSIN (remplaçant Brigitte COULON), Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Marie Christine THEVENET (remplaçant Raymond MOUSSY), Martial THEVENET, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Christian BAISE (remplacé par André COLLON), Noël CHEYNET (Pouvoir à Jacky DUTRUC), Brigitte COULON (remplacée par Michel DUROUSSIN), Olivier EYRAUD, Christine DESFORGES (Pouvoir Béatrice GUERIN), Daniel DOMPOINT (remplacé par Jean José BETTIOL), Yves DUMOULIN, Yann GALLAY (Pouvoir à Gaëlle LICHTLE), Raymond MOUSSY (remplacé par Marie Christine THEVENET), Chantal NOEL (Pouvoir Pierre PERNET), Claude TRASSARD (Pouvoir à Marc PECHOUX).

Secrétaire de séance : Jacky DUTRUC

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Vente de terrain Technoparc Saône Vallée à Civrieux – Société AW

M. Richard SIMMINI, Vice-président en charge du Développement économique, informe le Conseil que la société AW, déjà implantée sur le Technoparc Saône Vallée à Civrieux, a besoin de se développer.

La société AW vient en effet de lancer une nouvelle activité relative aux charriots élévateurs et engins de levage (vente et maintenance). Ses principaux clients sont : ERDF, SNCF, CNR, Duqueine, Arcelor Mittal, Aubert et Duval, Arkema et l'entreprise travaille également pour le secteur de la pétrochimie et du nucléaire.

Ses locaux sur Civrieux sont aujourd'hui trop exigus et compte tenu de l'évolution du nombre de salariés, l'entreprise ne dispose plus de places suffisantes de stationnements, ce qui génère la présence de véhicules sur le domaine public.

Aussi, pour faire face à ses besoins, la société AW souhaite acquérir une parcelle supplémentaire de 5 000 m² sur le Technoparc avec la construction à terme d'un bâtiment de 1 500 à 2 000 m². Cette acquisition permettra dans un premier temps, de réaliser les stationnements nécessaires au personnel et dans un second temps, la construction d'un bâtiment.

Le Bureau a donné son accord pour la vente aux conditions suivantes à la société AW :

- Parcelle de 5 000 m² (lot 17) au prix de 45 € / m² HT ;
- Signature d'une promesse de vente pour une durée de 3 ans ;
- Signature dès le compromis d'une convention de mise à disposition de tout ou partie du terrain pour le stationnement des véhicules.

L'avis des domaines sur cette vente a été rendu le 8 juin 2016 ; Il est conforme à la proposition de cession.

La TVA concernant cette transaction porte sur la marge qui résulte de la différence entre le prix d'acquisition initiale du ou des terrains formant le lot vendu et son prix de vente, selon le tableau suivant :

Surface Vendue (m ²)	Prix d'acquisition		Prix de vente (HT)		Marge	TVA sur marge (20%)
	€/m ²	Montant €	€/m ²	Montant €	Montant €	Montant €
5 000	8,75	43 750	45	225 000	181 250	36 250

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente à la société AW ou à toute autre entité qui lui serait substituée, sur le Technoparc Saône Vallée à Civrieux, d'une parcelle de 5 000 m² (lot 17) aux conditions suivantes :
 - Prix de 45 € / m² HT ;
 - Signature d'une promesse de vente pour une durée de 3 ans ;
 - Signature dès le compromis d'une convention de mise à disposition de tout ou partie du terrain pour permettre le stationnement des véhicules des salariés de l'entreprise.
- **MANDATE** le Président pour signer tous les actes nécessaires à cette vente et notamment la promesse de vente, la convention de mise à disposition des terrains et l'acte authentique.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

A Trévoux, le 14 juin 2016,

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **24 JUIN 2016**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20160613-2016C55-DE
Affichage le :

24 JUIN 2016

**Le Président,
Bernard GRISON**

